

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 JUIN 2017

s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard GALLOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 juin 2017

PRESENTS : Bernard GALLOT – Michel SARDA – Patricia LEGER – André NICOLAS – Marie-France BAZELIS – Victor SABATIER – Jacques SURREL – Alain HUCHER – André CHEVALIER – Marie-Reine JULIEN – Jean-Pierre BONNET – Eliane MOULIN – Agnès JOLIVET – Pascale PERBET – Isabelle DURSAP – Sandrine FERRIER – Bernard MIGEVAND – Claude FRANCOIS – Didier BEROD, Norbert RICHAUD et Franck VALLET.

EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR : Evelyne BAYET a donné pouvoir à Victor SABATIER, Patricia PERBET a donné pouvoir à Michel SARDA, Jean-Pierre BARTHELEMY a donné pouvoir à Jacques SURREL, Damien CELLE a donné pouvoir à Jean-Paul BONNET, Grégoire VIVIN a donné pouvoir à Claude FRANCOIS.

ABSENTS : Patrick PETRE, Agnès BONNET et Philippe RANCON

Secrétaire de séance : Franck VALLET

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- 1. Désigne, Franck VALLET, secrétaire de séance**
- 2. APPROUVE le compte-rendu du conseil municipal du 5 mai 2017**
- 3. Au titre du compte rendu de la commission cadre de vie du 24 mai 2017**

Après avoir entendu les explications de Madame Marie-France BAZELIS :

- DECIDE** l'incorporation des biens figurant dans le tableau ci-dessous et présumés sans maitre dans le domaine public :

SECTION	N°	Lieu-dit	Contenance
AD	94	Les planches	6 315 m ²
AD	95	Les planches	7 255
D	304	Garay du Champ	6 490 m ²
D	935	La Costerasse	2 530 m ²
D	936	La Costerasse	1 605 m ²
D	937	La Costerasse	2 665 m ²
D	943	La Costerasse	2 240 m ²
D	957	La Costerasse	2 840 m ²
D	1341	Le Chambonnet	1 750 m ²
F	1014	Devant Achon	265 m ²
F	1456	La Cesse	961 m ²
H	821	Les Eclauses	505 m ²

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal des parcelles figurant dans le tableau ci-dessus et à signer tout acte ou document concourant à la bonne exécution de la présente délibération,

PRECISE que la présente délibération sera notifiée au représentant de l'Etat dans le département,

AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir dans la signature des actes authentiques sous la forme notariale et/ou à défaut dans leur authentification s'ils étaient passés en la forme administrative,

AUTORISE Monsieur Jean-Pierre BARTHELEMY, conseiller municipal délégué, à intervenir dans la signature de l'acte de transfert du bien qui sera passé en la forme administrative.

Monsieur Bernard GALLOT remercie à cette occasion Monsieur Bernard MIGEVAND qui a participé à la mise en œuvre de ce dossier.

- b) **APPROUVE** les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire et leur annexe 1.

Monsieur Bernard GALLOT note que le syndicat a bien pris en compte le déploiement des infrastructures de charge pour les véhicules électriques sur l'ensemble du territoire et le besoin de regroupement dans l'achat des énergies, démarche engagée par la commune d'Yssingaux avec l'UGAP dans le cadre d'un groupement d'achat en 2016.

- c) **FIXE** à 36 mois la durée à partir de laquelle le titulaire d'une autorisation d'occupation du domaine public peut présenter au Maire une personne comme successeur en cas de cession de son fonds,
PRECISE que l'appréciation de la durée de trois ans sera calculée à compter de la date du caractère exécutoire de la présente délibération pour toute demande qui viendrait à être présentée au Maire par le titulaire d'une autorisation d'occupation dans le futur.
DEMANDE par ailleurs à monsieur le Maire de prendre en compte cette décision dans le règlement du marché d'Yssingaux.

Retenons enfin que les marchés d'été débiteront ce dimanche 18 juin en centre-ville et la place Carnot sera ouverte à l'installation de forains à compter du 15 juin 2017 avec glissement de certaines activités provisoirement installées sur la place de la Victoire.

4. Au titre des affaires scolaires et sociales du 1^{er} juin 2017

Après avoir entendu les explications de Monsieur Michel SARDA pour les affaires scolaires et les affaires sociales :

- a) **APPROUVE** les tarifs de cantine suivants pour l'année scolaire 2017/2018 :

Tranche n°	Enfant YSSINGEAUX Selon quotient familial	2016/2017	2017/2018
	Panier repas (PAI, raison médicale justifiée)		1.00 €
1	QF≤500	2.15 €	2.20 €
2	QF<501≤800	2.50 €	2.55 €
3	QF<801≤1100	2.95 €	3.00 €
4	QF>1100	3.15 €	3.20 €
	Repas enfant du ressort territorial CCDS	3.50 €	3.60 €
	Repas enfant hors du ressort territorial CCDS	4.00 €	4.10 €
	Inscription irrégulière (hebdomadaires et quotidiennes) sous réserve des places disponibles		4.10 €
	Adulte	5.20 €	5.30 €

- b) **FIXE** la subvention annuelle allouée aux associations MAT GESTION et ASCEPY :

Effectif scolaire Rentrée scolaire 2016/2017	Montant individuel	TOTAL
MATGESTION	10.46 €	1 673.60 €
ASCEPY	10.46 €	3 085.70 €

DIT QUE les crédits sont prévus au C/6574 F/212 du budget de l'exercice.

- c) **DECIDE** d'allouer pour l'année 2017/2018 un montant de 36,5 € par enfant pour les crédits municipaux,
Les crédits sont prévus au C/6067 F/212 du Budget de la Commune.
- d) **APPROUVE** la nouvelle tarification du périscolaire pour l'année scolaire 2017/2018 selon les dispositions suivantes :

FORFAIT PAR PERIODE / par enfant **Yssingelais et habitant la CCDS** dès la 1^{ère} présence

MATIN				
	QF 1 < 500	501 < QF 2 < 800	801 < QF 3 < 1100	QF 4 > 1100
Maternelles et élémentaires	2.40 €	4 €	5.20 €	6.10 €
MIDI				
	QF 1 < 500	501 < QF 2 < 800	801 < QF 3 < 1100	QF 4 > 1100
Petites et Moyennes Sections	1.90 €	3.10 €	4.00 €	4.70 €
Grandes Sections et élémentaire	3.80 €	6.10 €	8.00 €	9.40 €
SOIR				
	QF 1 < 500	501 < QF 2 < 800	801 < QF 3 < 1100	QF 4 > 1100
Maternelles et élémentaires	3.20 €	5.20 €	6.90 €	8.10

FORFAIT PAR PERIODE / par enfant **habitant en dehors de la CCDS** dès la 1^{ère} présence

MATIN				
	QF 1 < 500	501 < QF 2 < 800	801 < QF 3 < 1100	QF 4 > 1100
Maternelles et élémentaires	3 €	5 €	6.50 €	7.60 €
MIDI				
	QF 1 < 500	501 < QF 2 < 800	801 < QF 3 < 1100	QF 4 > 1100
Petites et Moyennes Sections	2.40 €	3.90 €	5.00 €	5.90 €
Grandes Sections et élémentaire	4.80 €	7.60 €	10.00 €	11.80 €
SOIR				
	QF 1 < 500	501 < QF 2 < 800	801 < QF 3 < 1100	QF 4 > 1100
Maternelles et élémentaires	4 €	6.50 €	8.60 €	10.10 €

FORFAIT PAR PERIODE / par enfant **en cas de non-respect des procédures d'inscription**

- MATIN 8 €
- MIDI 7 € (PS + MS) 13 € (GS et +)
- SOIR 11 €

Tarif du goûter : 0.58 € (contre 0.57 € en 2016)

PRECISE que ces tarifs s'appliqueront à partir de la rentrée scolaire 2017-2018.

- Une remise de 50% est consentie à partir du 3^{ème} enfant.
- En l'absence de justificatif concernant le quotient familial, le tarif maximum sera appliqué.
- Le paiement au moyen de chèques vacances est accepté mais la monnaie n'est pas rendue.
- Le paiement au moyen de chèque CESU est accepté seulement pour les enfants de moins de 6 ans mais la monnaie n'est pas rendue.
- Une pénalité de gestion forfaitaire de 20 € est appliquée en cas de retards récurrents de paiement chez le régisseur, ces retards impliquant des frais de gestion supplémentaires.

CHARGE le Régisseur du CLSH Périscolaire de son application.

Monsieur Bernard GALLOT rappelle les modalités de fonctionnement des TAP, c'est avant tout un projet pédagogique qui ne peut pas être pris comme un vulgaire bien de consommation et à la carte. Monsieur Didier BEROD et Monsieur Claude FRANCOIS partagent cette opinion et rappelle le niveau d'engagement municipal d'une manière général pour les enfants de nos écoles.

e) **APPROUVE** les tarifs de transport scolaires suivants pour l'année scolaire 2017/2018

➤ **Navette scolaire Centre-Ville – Choumouroux**

46 € (45 € en 2016/2017)

32 € (31 € en 2016/2017) : forfait 1 ou plusieurs mois

➤ **Transports scolaires « La Besse » - « Montchaud / Marnhac »**

- service complet **190 €** (188 € en 2016/2017)

- service réduit **136 €** (130 € en 2016/2017)

Une réduction de 20% sur le tarif de base est consentie pour les élèves internes et les élèves prenant le ramassage de façon épisodique (une semaine sur deux, aller journalier et retour occasionnel...) : **152 €** (150 € en 2016/2017)

Une réduction de 50% sur le tarif de base est consentie pour les élèves dont les horaires de fin de journée ne correspondent pas aux horaires de retour du ramassage et qui doivent emprunter un autre transport : **95 €** (94 € en 2016/2017).

➤ **Transports scolaires Sainte Sigolène – Yssingeaux & Retournac – Yssingeaux**

Il faut rappeler que la commune est « relais local », et qu'elle est tenue de calquer son tarif au maximum sur le montant du Département qui pour cette année n'est pas encore fixé. Il était de 225 € en 2016/2017.

Il est proposé d'arrêter les tarifs comme suit :

227 €uros pour un Service Complet

182 €uros pour un Service Réduit (pour les élèves internes)

114 €uros pour un Demi Service (2 transports utilisés)

45 €uros pour une durée d'utilisation inférieure à 1 mois (*)

83 €uros pour une durée supérieure à 1 mois (*)

** Ces tarifs sont des tarifs exceptionnels. Pour des utilisateurs occasionnels, ils doivent permettre dans des cas particuliers et sans pour autant créer de précédent, par exemple, pour des raisons de stage, d'utiliser le service de transport existant, dans la mesure des places disponibles.*

Le paiement en plusieurs fois peut être accepté sur demande au comptable de la commune.

Toute inscription signée vaudra acceptation du paiement de la somme due.

En cas d'inscription en cours d'année les tarifs suivants seront appliqués :

➤ au cours du 4^{ème} trimestre n : 80% (Service Complet **182 €**, Service Réduit **145 €**, ½ Service **91€**)

➤ au cours du 1er trimestre n+1 : 50% (Service Complet **114 €**, Service Réduit **91 €**, ½ Service **57€**)

En cas d'annulation d'inscription (par exemple dans le cas de changement d'établissement, de domicile, de situation familiale...) les parts suivantes resteront dues :

➤ au cours du 4^{ème} trimestre n : 50% (Service Complet **114 €**, Service Réduit **91 €**, ½ Service **57€**)

➤ au cours du 1er trimestre n+1 : 80%.(Service Complet **182 €**, Service Réduit **145 €**, ½ Service **91€**).

Monsieur Bernard GALLOT signale qu'au titre du PETR du du pays de la Jeune Loire et ses rivières, une réflexion est en cours pour développer un service de transport en commun. Les nombreuses expériences prouvent un intérêt certain dans nos territoires ruraux quel que puisse en être le coût.

Monsieur Didier BEROD rappelle que nous sommes un grand bourg avec des villages et pose la question sur la réflexion pour une optimisation du service des transports en ne l'ouvrant pas seulement aux scolaires mais aux autres ressortissants du territoire.

Monsieur Michel SARDA précise, par ailleurs, qu'il a repris l'attache du Département en réactivant la demande de familles du village de Versilhac en à ce titre sur une piste avec la création d'une association de parents pour l'organisation d'un service de transport avec une aide du département. Aucune réponse n'a été donnée à ce jour mais le département a par contre accepté l'installation d'un arrêt des autobus au Cayres.

- f) **APPROUVE** la convention entre la ville d'Yssingeaux et l'association SESAME Autisme Rhône Alpes,
AUTORISE Monsieur le Maire à la signer,
DECIDE de verser au titre de l'exercice 2017 une subvention à l'association SESAME Autisme Rhône Alpes d'un montant de 8 685 euros,

PRECISE que la commune s'engage à inscrire sur les deux prochains exercices budgétaires 2018, puis 2019, les crédits nécessaires au versement d'une subvention à l'association SESAME Autisme à hauteur de 1 448 € puis 724 €, terme de son engagement financier en application de la convention signée.

Monsieur Bernard GALLOT précise qu'il ne s'agit pas d'un désengagement de la commune mais la loi NOTRe de 2015 nous oblige à reconsidérer notre mode d'intervention alors que cette compétence relève exclusivement du Département.

Gardons en mémoire que nous accordons toujours notre garantie des prêts souscrits pour l'association et assurons l'entretien de la bâche à incendie à Laprat.

- g) **APPROUVE** les conventions entre la commune et la SAS Yssingaux Distribution et la commune et l'association ADMR « les canailles » dans le cadre de la mise à disposition d'un minibus, **AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer, **AUTORISE** Monsieur le Maire parallèlement à mettre en place et signer la convention type pour les autres mises à disposition avec les associations locales.

Monsieur Bernard GALLOT précise que la société INTERMARCHE nous avait proposé de longue date ce projet et que ce nouveau besoin a permis de contractualiser cette forme de partenariat.

- h) **Au titre des questions diverses**, Monsieur Michel SARDA signale que la commission à l'occasion de sa réunion a par ailleurs pris connaissance :

✚ **Le bilan cantine 2015/2016**

✚ **Le bilan périscolaire 2016**

✚ **Le bilan enquête familles**

✚ **Les investissements à engager en matière d'achats de mobilier et matériel informatique et mise en place du portail familles** avec les demandes de subvention au titre du FACEJ et du fonds de concours famille CCDS

✚ **Le bilan provisoire des transports scolaires 2016/2017**

✚ **Le bilan du Teen's 2016**

✚ **Arrêt de la prestation journée conseil départemental** supprimée à compter du 1^{er} janvier 2017 et remplacée par un dispositif d'accompagnement « aide au transport » sur des activités organisées par des structures à vocation culturelle et prochainement sportive sur le département de la Haute-Loire.

✚ **Les séjours été du Teen's**

Un débat s'instaure entre les élus sur le développement des tablettes numériques, sujet d'actualité dont les orientations seront peut-être arrêtées prochainement de notre nouveau ministre de l'éducation.

5. Au titre du compte rendu de la commission vie associative du 6 juin 2017

Après avoir entendu les explications de Victor SABATIER :

- a) **APPROUVE** la tarification de la piscine applicable au 1^{er} juillet 2017 :

ENTREE PISCINE	
entrée adulte	3,50 €
entrée enfant (moins de 16 ans) et tarif réduit (1)	2,30 €
abonnement - 10 entrées adulte	30 €
abonnement - 10 entrées enfant	16 €
carte abonnement 1 an - adulte Yssingaux	114 €
carte abonnement 1 an - adulte "Extérieur"	143 €
carte abonnement 1 an - 4/16 ans Yssingaux	55 €
carte abonnement 1 an - 4/16 ans "Extérieur"	66 €
entrée établissements scolaires et CLSH Yssingaux	0,57 €
entrée établissements scolaires et colonies "Extérieur"	1,72 €
entrée non baigneur	2 €
tarif horaire encadrement maître nageur	31 €
tarif de mise à disposition de lignes, clubs, écoles d'Yssingaux	31 €
tarif de mise à disposition de lignes, clubs, écoles extérieures	36 €
AQUA-GYM	
tarif aqua-gym groupe des aînés	3,55 €
tarif aqua-gym groupe adultes "Extérieur"	4,95 €
tarif aqua-gym Yssingaux : trimestriel	53 €
tarif aqua-gym Yssingaux : annuel	120 €
tarif aqua-gym CCDS* : trimestriel	59 €
tarif aqua-gym CCDS : annuel	134 €
tarif aqua-gym hors CCDS : trimestriel	62 €
tarif aqua-gym hors CCDS : annuel	143 €
ECOLE DE NATATION	
enfant Yssingaux	84 €
enfant CCDS	99 €
enfant "Extérieur"	108 €

(1) Tarif réduit : accordée aux moins de 16 ans ainsi qu'aux étudiants lycéens et chômeurs sur présentation d'un justificatif.

DECIDE de pour ce qui concerne l'école de natation de reconduire les dispositions suivantes :

☞ Application d'une réduction de 10 % sur le tarif principal pour les 2^{ème} et 3^{ème} enfants d'une même famille, le 4^{ème} enfant bénéficiant de la gratuité de l'inscription,

☞ Les inscriptions par trimestre sont admises, le coût de l'adhésion fait alors l'objet d'un prorata.

ACCEPTTE le paiement par chèques vacances à partir de 10 €uros mais la monnaie n'est pas rendue

DIT QUE cette nouvelle tarification entrera en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2017.

CHARGE Madame la Régisseuse des entrées de la piscine municipale de son application.

b) **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 60 euros à l'association APE FCPE dans le cadre de l'intervention d'une illustratrice pour le troc livres.

c) Au titre des questions diverses, Monsieur Victor SABATIER présente enfin les sujets abordées avec :

- ✚ La préparation de la fête du sport du 30 août au 1^{er} septembre 2017
- ✚ Sport vacances formation et ses séjours sportifs été 2017
- ✚ Nouvelle salle de boxe à la MSL
- ✚ Gestion des conditions de mise à disposition des deux minibus à asseoir avec une convention type
 - 0.20€ du km à la charge de l'association
 - Le coût de la franchise de l'assurance de la commune à la charge de l'association en cas de sinistre
 - Le retour du véhicule doit se faire avec le plein de carburant
- ✚ Réflexion sur les critères d'attribution des subventions à compter de l'année 2018
- ✚ Nouveau système de clés au Foyer rural, identique à celui du COC.

Monsieur Bernard GALLOT remercie Monsieur Jacques SURREL qui assure la gestion du minibus. En l'absence d'élus, il faudra s'attendre à une tarification supérieure pour prendre en compte le poste « charges de personnel ». Il est impératif que l'ensemble des utilisateurs jouent le jeu notamment sur le niveau de remplissage du réservoir d'essence et la propreté du véhicule.

6. Au titre du compte rendu de la commission travaux du 7 juin 2017

Monsieur André NICOLAS présente les principaux sujets débattus en commission :

- a) **APPROUVE** le PRO/DCE de l'assainissement de Marnhac et Versilhac, le lancement de la consultation et les modalités de consultation des entreprises,
APPROUVE le dépôt des demandes de subvention auprès de l'Agence de l'eau et du Département,
AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile sur ce dossier avec notamment la mise en place des démarches foncières (acquisitions et concession du tréfonds).

Monsieur Bernard GALLOT insiste sur le volume et la nature des travaux à engager dans ces deux villages.

Monsieur Claude FRANCOIS note que son groupe a été associé à cette réflexion avec son montage juridique, technique financier avec le travail de la commission. Il regrette par contre de ne pas avoir été associé aux rencontres avec les habitants et pour cela il s'abstiendra.

Monsieur Bernard GALLOT comprend cette frustration. Pourtant il s'agissait de réunions publiques. Monsieur Claude FRANCOIS fait remarquer qu'il aurait apprécié d'être prévenu par un email des dates de rencontres.

POUR : 22 – CONTRE : 0 – ABSTENTIONS : 5

- b) **APPROUVE** le PRO/DCE de la consultation d'une maîtrise d'œuvre pour les opérations de maîtrise d'œuvre de la STEP et le renforcement de la conduite de transfert du Crouzilloux à la STEP et la conduite de refoulement à la Besse, et le lancement de la consultation et les modalités de consultation des entreprises,
AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile sur ces dossiers avec notamment les démarches foncières (acquisitions et concessions de tréfonds),
DECIDE d'activer les demandes d'aide auprès de l'Agence de l'eau et du Département de la Haute-Loire.

A la question de Monsieur RICHAUD, la capacité de la station a bien été étudiée pour tenir compte de l'évolution des populations.

Monsieur Bernard GALLOT précise que la future station vise justement à mieux traiter notre pollution domestique avec un process et une filière ad hoc.

Pour la méthanisation, nous sommes aujourd'hui sur un concept, information qui a bien été donnée à l'association de défense rencontrée en mairie dernièrement.

Monsieur André NICOLAS insiste aussi sur l'amélioration du traitement de la charge polluante par le process qui est proposé en utilisant les bassins actuels de la station en cas de charge hydraulique importante puis transfert dans les nouveaux ouvrages pour suivre la filière de traitement avant rejet dans le milieu naturel.

- c) **APPROUVE** le PRO/DCE des travaux de la chapelle des Pénitents,
AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile sur ce dossier.
- d) **APPROUVE** le projet de convention de maîtrise d'ouvrage et de mandat de la commune d'Yssingaux au SIPEP pour les travaux spécifiques d'AEP avec la sécurisation de la conduite à créer de Livinhac à Saint Roch,
AUTORISE Monsieur André NICOLAS à intervenir dans sa signature.
- e) **APPROUVE** le programme des travaux ouvrage d'art 2017 et les modalités de la consultation (planning, allotissement, critères ...),
APPROUVE la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée et de mandat entre la Commune de Bessamorel et la commune d'Yssingaux
AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir dans sa signature.
- f) **APPROUVE** le programme des travaux du programme voirie 2017 de la commune d'Yssingaux,
APPROUVE la convention groupement de commande à intervenir,
AUTORISE Monsieur André NICOLAS à intervenir dans sa signature,


AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours voiries auprès de la Communauté de Communes des Sucs quand bien même l'enveloppe triennale affectée a été totalement consommée.

A la question de Monsieur Claude FRANCOIS, le taux de renouvellement des voiries en campagne n'est certes pas suffisant mais il est dépendant des arbitrages le premier avec le DOB puis lors du vote du budget. Une clé de lecture pour les choix techniques (reprise des couches de roulement fonction du niveau de dégradation, du trafic routier, etc.....) est par ailleurs mise en œuvre pour élaborer le programme annuel des travaux.

- g) **APPROUVE** le programme de travaux de rénovation des tennis couverts
AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile sur ce dossier,
ACTE que les demandes de subventions ont été déposées auprès de la Fédération Française de Tennis et des collectivités territoriales.

Monsieur Bernard GALLOT se félicite de la synergie qui a conduit à lancer le projet de rénovation, engagé et animé par l'association et avec un écho favorable des financeurs, nos collectivités territoriales et la Fédération Française de tennis.

- h) **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une demande subvention auprès de l'Agence de l'eau et du Département de la Haute-Loire,
ACTE que la dévolution du marché interviendra dès obtention des arrêtés attributifs de subvention,
AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir dans la signature des concessions de tréfonds.

- i) Au titre des questions diverses :
 **EST INFORME** de la consultation pour les travaux PPI Vaunac

7. Au titre des affaires générales

- a) **APPROUVE** l'avant-projet d'extension Basse Tension sur le secteur des Bessous,
CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la HAUTE-LOIRE, auquel la commune est adhérente,
FIXE la participation de la commune au financement des dépenses à : **390 €** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Receveur du Syndicat Départemental,
INSCRIT, à cet effet, la somme de **390 €** au budget primitif.
- b) **APPROUVE** l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom du quartier de Seignecroze, présenté par Monsieur le Maire,
CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, auquel la Commune est adhérente,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le Syndicat une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à cette opération,
FIXE la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de **8 384,05 euros** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Payeur Départemental du Syndicat. Cette participation pourra être revue en fonction du décompte définitif,
INSCRIT, à cet effets la somme de **8 384,05 euros** au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.
- c) **APPROUVE** l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom au Pont de Desroys présenté par Monsieur le Maire,
CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, auquel la Commune est adhérente,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le Syndicat une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à cette opération,

FIXE la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de **923,62 euros** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Payeur Départemental du Syndicat. Cette participation pourra être revue en fonction du décompte définitif, **INSCRIT**, à cet effet, la somme de **923,62 euros** au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

- d) **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à accepter le remboursement d'une somme de 180 euros par un particulier à la suite d'un dommage sur un bien communal, Cette somme sera imputée au compte 7788 fonction 01 du budget de l'exercice
- e) **APPROUVE** la convention d'occupation domaniale de répéteurs avec la société M2O dans le cadre de la mise en place de la télé relève des compteurs d'eau, **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.
- f) **APPROUVE** la convention d'occupation domaniale pour l'hébergement d'une passerelle de télé relève avec la société M2O pour la mise en place de la télé relève des compteurs d'eau, **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.
- g) **APPROUVE** les statuts modifiés de la communauté de communes des succs, **PRECISE** que la présente délibération sera notifiée à la communauté de communes des succs

8. Au titre des affaires foncières et urbanisme

- a) **APPROUVE** la cession amiable à titre gratuit des parcelles de la façon suivante :

AB 776	195 m ²	SCI GRENABEC
AB 777	202 m ²	1 allée de Montbarnier 43200 YSSINGEAUX
AB 778	153 m ²	M. et Mme Jean-Luc VEY 3 rue des Fossés 43200 YSSINGEAUX
AB 779	325 m ²	SCI HUGACE Les Valentins 43200 YSSINGEAUX

MOTIVE sa décision de cession gratuite de terrains par la suppression de l'obligation d'entretien de ce talus à raison jusqu'ici d'un à deux passages de la faucardeuse et intervention manuelle dans le secteur le plus pentu et par la prise en charge des travaux de drainage par les futurs acquéreurs,

AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir dans l'authentification de l'acte,

AUTORISE Monsieur Jean-Pierre BARTHELEMY à intervenir dans la signature de l'acte en la forme administrative,

DIT QUE les frais d'actes et de géomètre seront à la charge de la commune.

- b) **DECIDE**

- Le déclassement de parties de chemins ruraux aux Cayres et dans la zone artisanale de Lavée en vue de leur cession,
- Le déclassement de partie du chemin rural à Groumessonne,
- De fixer le prix suivant avis de France Domaines n°7300-SD du 2 juin 2017 de la manière suivante :

	Parcelles	Prix de vente	Frais annexes (Enquête et administratifs)	Acquéreurs
Partie du chemin rural des Cayres	F 2303 F 2304	660 €	500 €	Mme Sylvie PERBET
Partie du chemin rural à Villeneuve dans la za de Lavée	BC 90	2€/m ² x 37 m ² = 74 €	500 €	Société SERTEC

- De mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir les terrains attenants à leur propriété,

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la vente de ces parcelles et **AUTORISE** donc à prendre toute décision et à signer tous les actes nécessaires,

DIT que les frais d'actes notariés seront à la charge des acquéreurs,

AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir dans l'authentification de l'acte,

AUTORISE Monsieur Jean-Pierre BARTHELEMY à intervenir dans la signature de l'acte en la forme administrative,

PRECISE qu'avec le projet de la zone d'activité de Groumessonne sous maîtrise d'ouvrage de la CCDS, les emprises de voiries comprenant une partie du chemin rural, objet du déclassement, seront intégrées au domaine public.

- c) **RECTIFIE** la délibération n°8-2016.14.12 du 14 décembre 2016 en ce sens où la parcelle K 1436 d'une surface de 210 m² est acquise par la commune auprès de l'indivision BARBIER / REYNAUD / CHAMPANHAC / AUBERT.

9. PREND ACTE des décisions du Maire

N°	Date	Objet
31	29/05/2017	Avenant 1 PMO révision et modification PLU BEMO La tranche conditionnelle 2 de 800 € HT est supprimée. Un dossier de modification du PLU de 800 € HT est créé. Il porte : <ul style="list-style-type: none"> - La suppression de l'emplacement réservé R10 - La diminution de la zone UCO à Villeneuve - L'amélioration du règlement de la zone A L'avenant n'a aucune incidence financière sur le montant initial du marché.

10. Au titre des informations diverses

EST INFORME de la prochaine réunion du conseil municipal fixée le vendredi 30 juin à 19 heures afin d'élire les délégués pour les élections sénatoriales.

A la question de Monsieur Claude FRANCOIS, Monsieur Bernard GALLOT reformule les informations rendues publiques concernant :

- **Le projet immobilier des ateliers du Meygal sur la zone de Bellevue au droit du terrain communautaire avec la construction d'une usine relais,**
- **Le projet d'école de formation de la maroquinerie qui pourrait être couplé avec le projet de l'ENSP sur le site des AMV. L'objectif immédiat est de former 300 personnes dans les prochains 24 à 36 mois, puis de dispenser une formation continue aux personnels de l'entreprise (YSSINGEAUX – FEURS – VICHY) en l'ouvrant à d'autres entreprises de la maroquinerie sur le territoire national.**

Monsieur Claude FRANCOIS précise qu'il s'agit d'un super projet sur Yssingaux mais pense qu'il a joué également comme un effet d'annonce en cette période électorale.

Monsieur Bernard GALLOT insiste sur la nécessité de disposer d'un portefeuille de projets prêts à sortir pour pouvoir au moment opportun les mettre en avant quel qui puisse être le moment dès lors qu'ils servent aux intérêts du territoire et à Yssingaux.

Affiché le 21 juin 2017

La séance est levée à 22 heures

**Le Maire,
Bernard GALLOT**